

Province de Québec
La Municipalité d'Armagh
Comté de Bellechasse

À une séance extraordinaire du Conseil municipal d'Armagh, Comté de Bellechasse, tenue le 15 octobre 2024 à dix-neuf heures, à l'endroit ordinaire des séances de conseil convoquée par Mélanie Bolduc, conseillère et Guylain Chamberland, conseiller.

Conformément aux dispositions du Code municipal du Québec, un avis de convocation a été transmis à chaque conseiller dans les délais prescrits par la Loi et à laquelle séance sont présents les conseillers:

Siège #1 - Marie-Ève Caron
Siège #2 - Jean-François Labrecque
Siège #3 - Nicolas Guillemette
Siège #4 - Mélanie Bolduc
Siège #5 - Guylain Chamberland
Siège #6 - Christian Therrien

Formant quorum sous la présidence de la mairesse Mme Suzie Bernier.

Mme Sylvie Vachon, directrice générale et greffière-trésorière, est également présente.

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum, madame la mairesse déclare la séance ouverte, souhaite la bienvenue aux personnes présentes et fait la lecture du projet d'ordre du jour.

2024-10-17

2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Proposé par la conseillère Mélanie Bolduc,
Appuyé par le conseiller Guylain Chamberland,

Que l'ordre du jour soit accepté tel que lu.

- 1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE**
- 2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 3 - FIN DE L'AVANCE DE FONDS - SALAIRE DU DIRECTEUR GÉNÉRAL DE LA CORPORATION DES LOISIRS ET DES PARCS D'ARMAGH**
- 4 - PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 5 - LEVÉE DE LA SÉANCE**

Adopté unanimement par les conseillers.

2024-10-18

3 - FIN DE L'AVANCE DE FONDS - SALAIRE DU DIRECTEUR GÉNÉRAL DE LA CORPORATION DES LOISIRS ET DES PARCS D'ARMAGH

ATTENDU QUE la Corporation des Loisirs et des Parcs d'Armagh a procédé à l'embauche d'un directeur général en mai 2024;

ATTENDU QUE la Municipalité a accepté d'avancer les fonds supplémentaires liés au salaire du directeur général de la Corporation des Loisirs et des Parcs

d'Armagh sous conditions par sa résolution 2024-01-16;

ATTENDU QUE l'arrivée du directeur général de la Corporation des Loisirs et des Parcs d'Armagh devait permettre l'arrivée de nouveaux investisseurs, ce qui ne fut pas le cas;

ATTENDU QUE les objectifs escomptés avec la venue du nouveau directeur général ne sont pas atteints;

ATTENDU QUE pour le mois d'octobre 2024, la Municipalité a versé l'avance de fonds relié au salaire du directeur général de la Corporation des Loisirs et des Parcs d'Armagh jusqu'au 26 octobre 2024 inclusivement;

EN CONSÉQUENCE,

Proposé par le conseiller Guylain Chamberland,
Appuyé par la conseillère Mélanie Bolduc,

Que ce Conseil informe la Corporation des Loisirs et des Parcs d'Armagh qu'il met fin à l'avance de fonds liés au salaire du directeur général de la Corporation des Loisirs et des Parcs d'Armagh.

Que cette décision soit effective à partir du 27 octobre 2024.

Pour: Mélanie Bolduc, Guylain Chamberland
Contre: Marie-Ève Caron, Jean-François Labrecque, Nicolas Guillemette,
Christian Therrien.

Proposition rejetée

4 - PÉRIODE DE QUESTIONS

2024-10-19

5 - LEVÉE DE LA SÉANCE

Proposé par le conseiller Nicolas Guillemette,
Appuyé par la conseillère Marie-Ève Caron,

Qu'à 19 : 22, l'assemblée soit levée.

Adopté unanimement par les conseillers.

Je, soussignée, Suzie Bernier, mairesse, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Suzie Bernier, mairesse

Sylvie Vachon, greffière-trésorière
et directrice générale